Kanton Bern
Canton de Berne

Kasernenstrasse 27
Case postale
3000 Berne 22
Tél. +41 31 633 87 00
Fax +41 31 633 87 29
www.be.ch/inc
mba@erz.be.ch

Simone Grossenbacher
031 633 87 53
simone.grossenbacher@be.ch

Rapport final du projet Écoles professionnelles 2020, phase de conception

Date de modification	07.07.2022
Version	2.1
Statut du document	Adopté
Classification	Non classifié
Auteur	Mirjam Gerber, Nyima Sonam, Simone Grossenbacher
Nom du ficher	1145013

Table des matières

Résumé **3**

1 Description du projet **5**
1.1 Contexte 5
1.2 Mandat de projet et objectifs du projet 5

2 Déroulement du projet **6**
2.1 Phase d'analyse 6
2.2 Phase de conception 7
2.3 Organisation du projet, phase de conception 7
2.4 Groupe consultatif composé d'enseignant·e·s 8
2.5 Consultation 8

3 Résultat **8**
3.1 Décisions du comité de pilotage 9
3.2 Résultats après réexamen 11
3.3 Schéma de la réorganisation 13

4 Mise en œuvre **14**
4.1 Phase de mise en œuvre 14
4.2 Personnel 14

5 Réalisation des objectifs **14**
5.1 Qualité de la formation 15
5.2 Francophonie et bilinguisme 15
5.3 Utilisation des locaux disponibles 16
5.4 Coûts et utilité 16

6 Conclusion **17**

Annexe 1 : Projet Écoles professionnelles 2020 – Calendrier de mise en œuvre **18**

7 Historique du document **19**

Résumé

Le projet Écoles professionnelles 2020 marque l'aboutissement de la plus grande réorganisation réalisée jusqu'à présent dans la répartition des professions entre les écoles professionnelles du canton de Berne. Les variantes envisagées dans le cadre de l'analyse et prévoyant le regroupement de métiers dans des centres de compétences n'ont pas toutes été mises en œuvre. La formation professionnelle est assumée conjointement par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (OrTra). Largement acceptée, la solution trouvée tient compte des évolutions démographiques et renforce les sites régionaux situés en dehors de la ville de Berne. Le développement de nouveaux modèles de collaboration et d'organisation entre les écoles professionnelles a par ailleurs permis d'affûter les profils de ces dernières. De cette collaboration sont nés des centres de compétences dans lesquels la qualité de la formation professionnelle peut continuer d'être garantie.

La répartition actuelle des métiers entre les écoles professionnelles du canton de Berne étant le fruit d'une évolution historique, elle n'est plus transparente pour les écoles. La situation des écoles professionnelles est également marquée par l'évolution démographique, l'utilisation inégale de l'espace scolaire disponible et des écarts de tendances dans les domaines professionnels. De plus, certaines professions sont sur le point de connaître des changements importants (p. ex. nouvelles ordonnances sur les formations d'employé·e de commerce et de gestionnaire du commerce de détail). Ce sont les principales raisons pour lesquelles le projet Écoles professionnelles 2020 a vu le jour.

L'objectif principal du projet Écoles professionnelles 2020 était d'optimiser le système de répartition des professions entre les écoles professionnelles du canton de Berne et d'en faire profiter un maximum d'écoles professionnelles, d'entreprises formatrices et d'OrTra. Ce système devait donc être flexible, agile et efficace afin de répondre aux exigences futures et de favoriser la collaboration entre les écoles professionnelles. Le projet Écoles professionnelles 2020 a été lancé en janvier 2019 dans le cadre d'un avant-projet, alors suivi d'une phase de projet I (analyse). Durant cette phase, des critères objectifs pour la répartition des métiers ont été définis et une première proposition de répartition (variante technique) a été élaborée. Après une interruption due à la pandémie de coronavirus, le projet est entré dans sa phase II (conception) en novembre 2020 à titre de projet de Direction. La phase de conception a pris fin au printemps 2022 ; le présent rapport final lui est consacré.

Le projet a été lancé par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) sous la forme d'un processus participatif dans lequel les différentes parties prenantes ont été fortement impliquées. Les OrTra et les directions d'école ont participé à des ateliers et à des entretiens dès le lancement du projet. Afin de recueillir aussi le point de vue des régions, quatre sous-projets ont été mis sur pied durant la phase de conception : Thoune-Oberland bernois, Bienne-Seeland/Jura bernois, Berne-Mittelland, Emmental/Haute-Argovie. Les équipes des sous-projets ont alors élaboré en plusieurs étapes des propositions de solutions régionales visant à optimiser la répartition des professions. Le résultat de ce processus a été mis en consultation à l'automne 2021. La proposition élaborée sur la base des réponses obtenues a été adoptée en janvier 2022 par le comité de pilotage et la Direction de l'instruction publique et de la culture. Cette proposition prévoyait qu'une nouvelle répartition serait effectuée pour une grande partie des professions examinées : l'analyse a révélé qu'il faudrait éventuellement prendre des mesures pour vingt professions. Finalement onze d'entre elles ont été redistribuées et, dans un souci de répartition équilibrée, quatre autres professions apparentés ont été intégrées au projet (opérateur/trice en informatique CFC, aide-maçon/ne AFP, boulanger/ère-pâtissier/ère-confiseur/euse AFP, électricien/ne de montage CFC). Les résultats de la consultation ont conduit à renoncer pour le moment aux changements envisagés pour les autres métiers, dont l'évolution sera observée dans un contexte de croissance démographique.

La réorganisation sera mise en œuvre à partir de l'année scolaire 2023-2024. En règle générale, les projets de réalisation seront placés sous la direction de l'école qui accueille la nouvelle profession. Celle-ci travaillera en étroite collaboration avec l'école d'origine et l'OMP. La mise en œuvre sera coordonnée, si nécessaire, avec les OrTra. Les questions liées au personnel qui découlent de la redistribution des métiers seront traitées par un groupe de travail spécialement mis en place à cet effet. Jusqu'à présent, aucun cas de rigueur ne s'annonce car les écoles abordent la nouvelle répartition des charges d'enseignement de manière participative et très consciencieuse.

1 Description du projet

1.1 Contexte

La répartition actuelle des métiers entre les écoles professionnelles du canton de Berne est le fruit d'une évolution historique. Chaque année, les effectifs de classe et les programmes d'enseignement donnent lieu à une discussion, notamment dans les professions artisanales et industrielles qui sont réparties sur plusieurs sites. Certains groupes spécialisés sont trop petits pour pouvoir répondre aux défis de demain liés aux réformes des métiers. La multiplicité des petits groupes professionnels ne permet pas de concentrer suffisamment le savoir. La flexibilité des écoles et de l'organisation des écoles professionnelles au sein de l'OMP est fortement restreinte.

Certains métiers et certaines écoles professionnelles, notamment à Berne, connaissent une forte croissance et les effectifs d'apprenti·e·s continueront de progresser jusqu'en 2030. Les grands établissements tels que la BFF Bern, la WKS KV Bildung et la gibb Berufsfachschule Bern présentent déjà un taux de fréquentation élevé alors que d'autres écoles professionnelles régionales ont perdu une part importante de leurs métiers et de leurs élèves. Dans certains métiers importants, les ordonnances sur la formation seront révisées en profondeur à compter de 2022, ce qui nécessite de prendre des mesures organisationnelles suffisantes et optimales. Les réformes concernent notamment les métiers d'employé·e de commerce et de gestionnaire du commerce de détail et les professions MEM (machines, équipements électriques et métaux).

Les écoles professionnelles bernoises sont des établissements partiellement autonomes bénéficiant d'instruments externes et systémiques d'incitation à la coopération limités. L'évolution du monde du travail, la croissance démographique et la transformation numérique exigeront et rendront possible une collaboration plus étroite, collaboration également revendiquée par les milieux politiques (M187-2017).

Le potentiel du bilinguisme dans le canton de Berne est trop peu exploité, notamment dans le Jura bernois et dans les régions de Bienne et du Seeland.

C'est principalement pour les raisons qui précèdent que le projet Écoles professionnelles 2020 a vu le jour.

1.2 Mandat de projet et objectifs du projet

L'objectif du projet était de répartir les métiers de façon optimale entre les écoles professionnelles et de renforcer la coopération entre celles-ci. Il fallait donc réussir à former des domaines professionnels comprenant suffisamment de grands groupes spécialisés (domaines de compétences), à équiper les écoles d'une infrastructure technique et numérique moderne tout en préservant les ressources et à exploiter au mieux les locaux scolaires disponibles à Berne et dans les régions.

Il fallait par ailleurs qu'un maximum d'écoles professionnelles, d'entreprises formatrices et d'OrTra profitent de la nouvelle répartition des professions. Le système devait donc être flexible, agile et efficace, répondre aux exigences futures et favoriser la collaboration entre les écoles professionnelles.

Pour y parvenir, les objectifs intermédiaires suivants devaient être atteints :

1. Trouver une solution pour la répartition des 15 métiers qui disposent de trop de sites scolaires dans le canton de Berne.
2. Élaborer une solution pour la répartition des métiers d'agent·e d'exploitation et d'assistant·e dentaire.
3. Trouver une solution pour la répartition régionale du métier d'assistant·e socioéducatif/ve CFC (orientation Enfants).

4. Réduire le nombre de sites formant les gestionnaires du commerce de détail et les employé·e·s de commerce et permettre la mise en œuvre des exigences organisationnelles des nouvelles ordonnances sur la formation.
5. Trouver une solution concernant les métiers de l'informatique et de la médiamatique qui témoignent de la réunion des métiers dans une même OrTra et, simultanément, du développement en symbiose de ce domaine professionnel, qui tienne compte des résultats du projet Informatique 4.0 de la gibb et des compétences créatives de l'école professionnelle École d'Arts Visuels Berne et Bienne.
6. Examiner la répartition de la maturité professionnelle (MP) conformément aux objectifs principaux et intermédiaires du projet Écoles professionnelles 2020 et l'adapter en conséquence.
7. Présenter par région, pour les métiers répartis sur plusieurs sites, des modèles d'organisation prévoyant une coopération renforcée sur le plan technique ou organisationnel.
8. Aboutir à une solution globale qui renforce le bilinguisme.
9. Présenter les répercussions financières de la réalisation du projet.

2 Déroulement du projet

2.1 Phase d'analyse

Le projet Écoles professionnelles 2020 a été lancé en janvier 2019 dans le cadre d'un avant-projet. Sur mandat de Theo Ninck, alors chef de l'OMP, la phase de projet I (analyse) a été initiée en juin 2019. Ont été organisés durant cette phase, cinq ateliers réunissant l'OMP et les directions d'école ainsi qu'un échange avec la directrice de l'instruction publique et de la culture, Christine Häsler. Ces ateliers ont abouti :

1. au développement de critères objectifs pour la répartition des métiers ;
2. au développement d'une variante technique (au sens d'une analyse coûts-bénéfices) ;
3. à différents modèles d'organisation et de coopération ;
4. à un premier résultat de répartition (variante technique) et à la possibilité de simuler facilement d'autres variantes.

Ces quatre principaux résultats ont été présentés aux directions d'école lors du cinquième atelier. Celles-ci ont alors été chargées de discuter avec leur conseil d'école, sur la base de ces résultats, de la suite à donner au projet Écoles professionnelles 2020 et de remettre à l'OMP une prise de position. La plupart des écoles se sont exprimées en faveur d'une poursuite du projet. PME Bernoises, le Conseil pour la formation professionnelle et les représentantes et représentants des régions se sont également déclarés favorables à la poursuite du projet.

En outre, les prises de position ont débouché sur huit conclusions principales dont il convenait de tenir compte pour la suite :

1. contrôler la plausibilité des données / les corriger
2. intégrer l'infrastructure en tant que critère
3. prendre (davantage) en considération le bilinguisme
4. tenir compte des scénarios d'avenir des professions et des OrTra
5. approfondir les modèles d'organisation
6. renforcer l'approche régionale, notamment de la région francophone
7. impliquer les OrTra
8. mettre en valeur la plus-value du projet

Ces conclusions principales ont été prises en compte soit dans la révision de la variante technique (p. ex. correction des données utilisées), soit dans la planification de la suite donnée au projet (p. ex. entretiens avec les OrTra, mise en place de sous-projets tenant compte de l'approche régionale).

2.2 Phase de conception

Lors de la phase d'analyse, il est apparu que des déplacements, voire des suppressions de sites seraient possibles et que le projet avait donc une dimension politique. De telles décisions relevant de la compétence de la Direction de l'instruction publique et de la culture, le projet Écoles professionnelles 2020 a obtenu le statut de projet de Direction à partir de la phase de conception (phase II).

La phase II a été lancée en novembre 2020 et a pris fin au printemps 2022. Dans le cadre d'un processus participatif intense dirigé par l'OMP, une proposition de redistribution des métiers a été élaborée. Au début de cette phase, la direction du projet a réalisé des entretiens standardisés avec toutes les OrTra concernées, puis évalué les avis formulés dans un rapport. Lors de ces entretiens, les personnes interrogées ont surtout commenté les résultats de la variante technique.

2.3 Organisation du projet, phase de conception

Bien que le canton soit responsable des écoles professionnelles, l'ancrage régional est déterminant pour le succès de la formation professionnelle. Il était donc important d'associer les régions dans le processus, en sus des OrTra. Étant donné que les conférences régionales n'ont pas de mandat explicite dans le domaine de la formation au degré secondaire II, il n'existait aucune participation institutionnalisée dans ce domaine. Cependant, afin de tenir compte du point de vue des régions, quatre sous-projets régionaux dirigés par des partenaires externes ont été élaborés : Thoune-Oberland bernois, Bienne-Seeland/Jura bernois, Berne-Mittelland, Emmental/Haute-Argovie. Les régions ont montré un grand intérêt à y participer. Il était particulièrement important de mener le processus de manière participative, mais cela a entraîné un travail d'organisation très important. Un comité de pilotage comprenant des représentantes et des représentants de la commission de la formation, du Conseil pour la formation professionnelle, de PME Bernoises, de la Conférence des écoles professionnelles, de Formation Berne ainsi que de toutes les régions administratives a par ailleurs été constitué (cf. ill. 1).

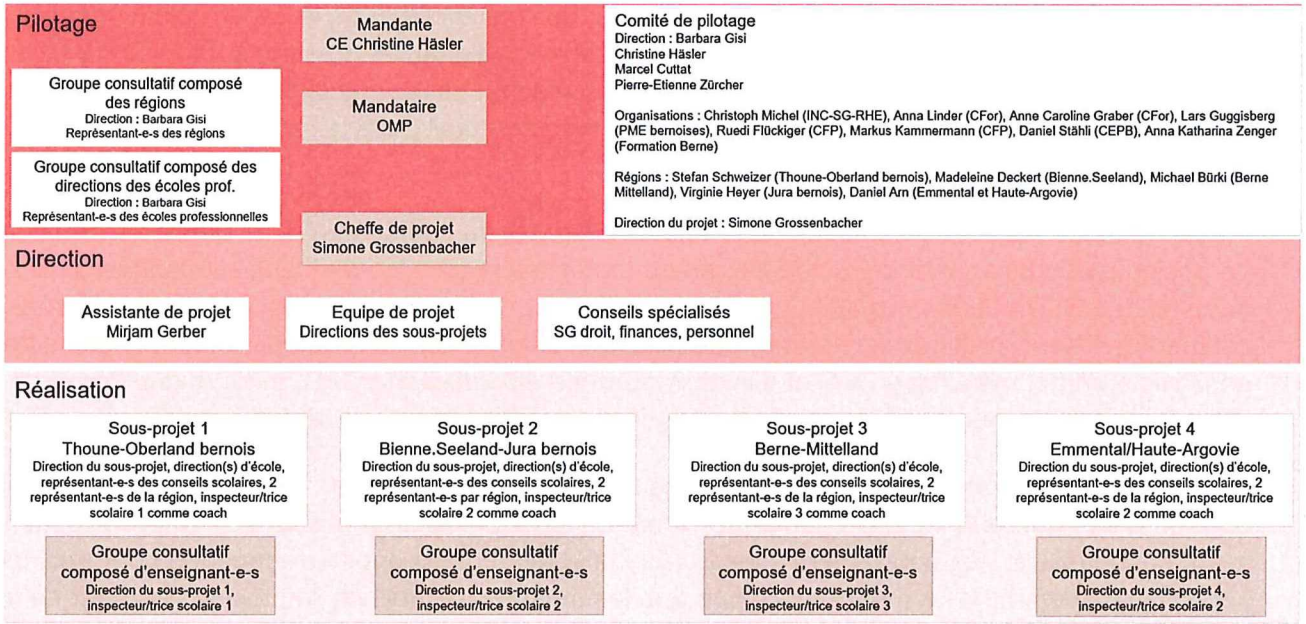

Illustration 1 : Organigramme du projet Écoles professionnelles 2020

Se basant sur la variante technique découlant de la phase d'analyse et sur les résultats des entretiens avec les OrTra, les groupes des sous-projets ont élaboré, en plusieurs étapes, des propositions de solutions régionales afin d'optimiser la répartition des métiers. Ces propositions ont été consolidées par l'OMP dans une proposition d'optimisation soumise au comité de pilotage durant

l'été 2021. Après avoir été examinée par le comité de pilotage, celle-ci a de nouveau été revue puis reprise dans les sous-projets. Le résultat de ce processus a été mis en consultation à l'automne 2021 et, sur la base des réponses obtenues, une proposition de solution définitive a été élaborée.

2.4 Groupe consultatif composé d'enseignant·e·s

La direction du projet a présenté les résultats des sous-projets aux membres du corps enseignant et aux collaboratrices et collaborateurs intéressés dans toutes les écoles concernées. Les questions et réactions recueillies lors de ces rencontres ont été transmises au comité de pilotage.

2.5 Consultation

La consultation écrite s'adressait avant tout aux personnes impliquées dans le projet, aux directrices et directeurs d'école, aux présidentes et présidents des conseils d'école ainsi qu'aux représentantes et représentants des OrTra et des régions, en particulier de la région francophone du canton de Berne. D'autres cercles intéressés ont également participé à la consultation. Les résultats des travaux ont par ailleurs été présentés aux écoles concernées dans le cadre d'une réunion de réflexion.

La consultation a eu lieu du 15 septembre au 25 novembre 2021 (les réponses reçues par l'OMP jusqu'au 30 novembre ont toutefois été prises en compte). Près de 200 personnes physiques et morales se sont exprimées sur le projet. Il s'agit d'OrTra et d'organisations d'arts et métiers, d'écoles professionnelles, de conseils d'école, du corps enseignant, de représentantes et représentants des régions, de syndicats, d'organes consultatifs, de commissions et de partis ainsi que d'autres partenaires des écoles professionnelles comme les entreprises formatrices.

L'évaluation des réponses a montré que les objectifs principaux du projet ont, dans l'ensemble, rencontré un écho favorable et que les différentes parties étaient prêtes à faire des compromis en faveur d'une solution cantonale acceptable. Le projet a toutefois également suscité des critiques. La proposition de transférer des métiers à effectifs d'apprenti·e·s moyens de la ville de Berne vers d'autres régions (notamment les métiers du secteur de l'électricité et de la construction métallique) n'a pas été bien accueillie. Globalement, de nombreux enseignantes, enseignants et OrTra se sont prononcés en faveur du maintien de tous les sites scolaires. La réorganisation des métiers d'employé·e de commerce et de gestionnaire du commerce de détail dans la région Emmental/Haute-Argovie a, par ailleurs, été contestée.

Finalement, les partenaires sociaux de la ville de Berne et du canton de Berne ont remis deux prises de position recommandant de mettre en œuvre toutes les propositions recueillant l'adhésion des régions et des OrTra et déconseillant vivement de mettre en œuvre les propositions controversées. Ils estiment qu'il faut continuer à chercher des solutions communes, notamment pour les métiers de constructeur/trice métallique CFC et d'installateur/trice électricien/ne CFC, métiers dont les intentions de réorganisation ont fortement été critiquées lors des phases initiales du projet.

Sur la base de ces retours, la Direction de l'instruction publique et de la culture et le comité de pilotage du projet ont renoncé aux changements prévus pour plusieurs métiers. Afin de trouver une solution consensuelle, les pourparlers avec les OrTra et les régions ont été réengagés pour trois métiers, l'objectif étant de ne mettre en œuvre que les mesures recueillant l'adhésion des partenaires de la formation professionnelle.

3 Résultat

Sur la base de l'analyse technique, des solutions proposées dans le cadre des sous-projets régionaux et des retours obtenus dans le cadre de la consultation, l'OMP a finalement élaboré une solu-

tion définitive. Celle-ci a été soumise à la Direction de l'instruction publique et de la culture et au comité de pilotage en janvier 2022 pour approbation. L'OMP a été chargé de réexaminer la situation pour trois métiers. À cet effet, il a organisé des rencontres avec les parties concernées au printemps 2022, rencontres qui ont finalement abouti à des décisions définitives.

Dans la plupart des cas, la réorganisation sera mise en œuvre à partir de la rentrée 2023. Cela signifie que dès l'été 2023, l'enseignement pourra être dispensé sur les nouveaux sites aux nouvelles classes de première année d'apprentissage. Les personnes déjà en formation à cette date termineront leur apprentissage dans l'établissement d'origine. Sur demande des écoles concernées, l'OMP pourra toutefois accepter que la réorganisation se fasse « en bloc » pout toutes les années d'apprentissage. Une telle solution pourra notamment être envisagée en cas de projets d'investissement importants ou pour éviter des cas de rigueur. La demande devra être déposée par les écoles à l'OMP en concertation avec les OrTra.

Toutes les décisions relatives à la réorganisation des métiers concernés par le projet sont présentées dans le chapitre ci-après.

Écoles professionnelles : liste des abréviations	
Centre de formation professionnelle Biel-Bienne	CFP Bienne
Berufsbildungszentrum IDM	IDM Thoune
Berufsfachschule Langenthal	bfsl
Berufs- und Weiterbildungszentrum Lyss	BWZ Lyss
BFF Kompetenz Bildung Bern	BFF
Bildung Formation Biel-Bienne	BFB
Bildungszentrum Emme	bzemme
Bildungszentrum Interlaken	bzi
Gibb Berufsfachschule Bern	gibb
École d'Arts Visuels Berne et Bienne	EAV BB

3.1 Décisions du comité de pilotage

Automaticien/ne CFC

- Les personnes en formation au bzi ne seront pas, comme prévu, transférées vers l'IDM Thoune.
- Le projet de centre MEM à Thoune ne sera poursuivi qu'à moyen terme et en étroite collaboration avec les OrTra.
- Il faut attendre les évolutions qui résulteront des nouvelles ordonnances sur la formation dans les professions MEM.

Mécanicien/ne en maintenance d'automobiles CFC

- Le site du CFP Bienne sera fermé pour les apprenti·e·s germanophones, qui seront transférés vers la gibb.
- Les apprenti·e·s francophones resteront au CFP Bienne.

Boulanger/ère-pâtissier/ère-confiseur/euse CFC et AFP

- Le site du CFP Bienne sera fermé et les apprenti·e·s seront transférés vers la bfsl.
- La formation en école sera adaptée en fonction des prescriptions de l'ordonnance sur la formation.
- Une solution sera trouvée dans un autre canton francophone pour les quelques apprenti·e·s francophones.

Coiffeur/euse CFC

- Les trois sites (gibb, CFP Bienne, IDM Thoune) seront maintenus.
- Le CFP Bienne proposera une formation bilingue pour promouvoir le bilinguisme.

Assistant·e dentaire CFC

- Avec l'accord de toutes les parties prenantes, il n'y aura pas de régionalisation. La formation continuera d'être dispensée sur le site très central de be-med à Berne.

Installateur/trice électricien/ne CFC et électricien/ne de montage CFC

- Les quatre sites (gibb, CFP Bienne, bzemme, bzi) seront maintenus.
- La solution proposée par l'OrTra sera mise en œuvre : une classe d'installateur/trice électricien/ne sera transférée de la gibb au CFP Bienne, et une classe d'électricien/ne de montage de la gibb au bzemme.
- Cette solution permettra d'équilibrer les effectifs de classe, de réduire les transferts et d'optimiser la fréquentation du centre de cours interentreprises.

Assistant·e socio-éducatif/ve CFC, orientation « Enfants »

- Ce métier sera régionalisé par la BFF dans les quatre régions alémaniques.
- Le bzi, la bfsl et le BWZ Lyss constitueront de nouveaux sites.
- Chaque site comportera au moins deux classes parallèles.
- La BFF sera l'école responsable du domaine professionnel dans le canton.

Fleuriste CFC

- Les deux sites (IDM Spiez, BWZ Lyss) seront maintenus pour l'instant.
- La classe du BWZ Lyss proposera une formation bilingue.
- L'engagement de nouvelles personnes ne se fera qu'en concertation avec l'OMP.

Spécialiste en hôtellerie CFC

- Les deux sites (gibb et bzi) seront maintenus pour l'instant (attendre les répercussions de la crise du coronavirus et de la nouvelle ordonnance sur la formation).

Informaticien/ne CFC, médiamaticien/ne CFC et opérateur/trice en informatique CFC

- Le projet de responsabilité conjointe des formations en informatique et en médiamatique de la gibb, de l'EAV BB et du CFP Bienne sera mis en œuvre.
- La formation d'informaticien/ne CFC (apprentissage en 4 ans) sera maintenue à la gibb.
- La formation d'opérateur/trice en informatique CFC (apprentissage en 3 ans) sera transférée de la gibb au CFP Bienne.
- La formation de médiamaticien/ne CFC (apprentissage en 4 ans) restera au CFP Bienne, mais l'enseignement des modules liés à la réalisation de contenus multimédias sera transféré à l'EAV BB à Berne.

Employé·e de commerce CFC et gestionnaire du commerce de détail CFC

- Les propositions de solutions régionales seront mises en œuvre ; ces deux métiers seront maintenus dans les quatre régions.
- La bfsl sera l'école responsable du domaine professionnel et de l'organisation pour ces deux métiers dans la région Emmental/Haute-Argovie.
- Formation au métier d'employé·e de commerce dans la région Bienne-Seeland-Jura bernois : elle ne sera plus dispensée sur le site du BWZ Lyss ; les apprenti·e·s seront transférés vers la BFB Biel-Bienne afin de promouvoir le bilinguisme.
- La question des sites décentralisés de Langnau, Meiringen et Gstaad devra être clarifiée par les écoles/régions.[1]

Cuisinier/ère CFC

- Les quatre sites (gibb, CFP Bienne, bzemme, bzi) sont maintenus.

Maçon/ne CFC et aide-maçon/ne AFP

- Le site de la gibb sera fermé.
- La formation de maçon/ne sera transférée au bzemme, celle d'aide-maçon/ne au bzi.

Constructeur/trice métallique CFC

- Aucun changement, les deux sites (gibb et IDM Thoune) seront maintenus.

Polymécanicien/ne CFC

- Les personnes en formation au bzi ne seront pas transférés comme prévu vers l'IDM Thoune.
- Le projet de centre MEM à Thoune sera poursuivi à moyen terme.

3.2 Résultats après réexamen

En janvier 2022, la Direction de l'instruction publique et de la culture a chargé l'OMP de procéder à un réexamen pour trois métiers sur la base des résultats de la consultation. À cet effet, l'OMP a organisé des rencontres avec les OrTra, les représentantes et représentants des régions et les écoles professionnelles concernés au printemps 2022. Celles-ci ont abouti aux résultats suivants, conformes aux objectifs du projet :

Agent·e d'exploitation CFC et employé·e d'exploitation AFP

- Le métier d'agent·e d'exploitation CFC continuera d'être proposé à l'IDM Thoune et sera désormais aussi proposé au bzemme. L'IDM Thoune cèdera deux classes par année d'apprentissage.
- Le métier d'employé·e d'exploitation AFP continuera d'être proposé à l'IDM Thoune.
- La réorganisation sera mise en œuvre à partir de l'année scolaire 2024-2025.

Spécialiste en restauration CFC

- Le site de formation au bzemme sera fermé et les apprenti·e·s seront transférés vers la gibb.

Ébéniste CFC / menuisier/ère CFC

[1] Le projet relatif aux sites décentralisés est disponible à la rédaction du présent rapport final.

- Le site de formation à la bfsl sera fermé et les apprenti·e·s seront transférés vers le bzemme.

3.3 Schéma de la réorganisation

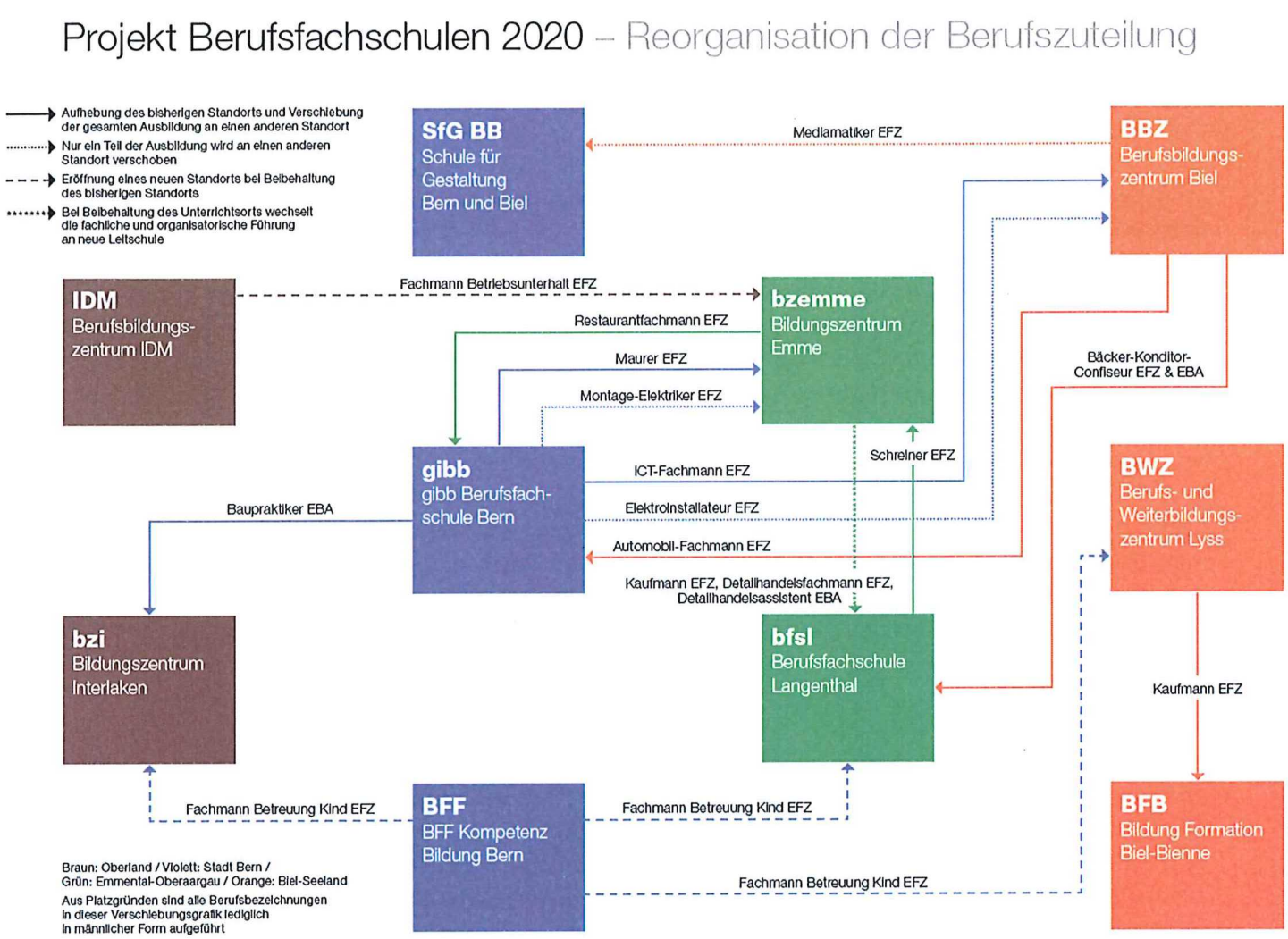

4 Mise en œuvre

4.1 Phase de mise en œuvre

L'organisation de projet a été dissoute à la fin de la phase de conception. L'OMP a alors été chargé de mettre en œuvre, en collaboration étroite avec les écoles professionnelles, la réorganisation des écoles professionnelles décidée lors de cette phase.

À l'issue de la phase de conception et de renégociation, des séances de lancement ont été organisées pour tous les métiers afin d'établir le calendrier de mise en œuvre de la réorganisation. En règle générale, la direction des mandats de mise en œuvre est assumée par l'école qui accueille de nouvelles classes, en étroite coopération avec l'école qui transfère des classes et avec le soutien de l'inspectrice ou de l'inspecteur des écoles professionnelles compétent·e. La mise en œuvre sera évaluée notamment lors des entretiens annuels de reporting et de controlling. Presque toutes les mesures seront réalisées à partir de l'année scolaire 2023-2024. Les apprenti·e·s de première année commenceront leur formation dans la nouvelle école à l'été 2023 et toute formation commencée au préalable dans une école sera terminée dans la même école. Les mises en œuvre « en bloc » seront décidées en concertation avec les écoles et les OrTra et pourront être justifiées par la planification des programmes d'enseignement, l'infrastructure ou l'équipement technique. Le calendrier de mise en œuvre peut être consulté dans l'annexe 1. L'affectation des entreprises formatrices aux nouveaux sites de formation, pour autant qu'elle ne découle pas de raisons géographiques, sera réalisée en collaboration avec les groupes spécialisés et les OrTra. Les entreprises seront informées à l'automne 2022.

4.2 Personnel

Afin de régler les questions liées au personnel, l'OMP a créé un groupe de travail comprenant des représentantes et des représentants de la Direction de l'instruction publique et de la culture, de la Conférence cantonale des recteurs d'écoles professionnelles commerciales (CREPC), de Formation Berne et des écoles professionnelles concernées. Ce groupe de travail a élaboré les bases juridiques et la procédure à suivre en cas de répercussions de la réorganisation sur le personnel. Celles-ci ont été communiquées aux enseignantes et enseignants concernés par les directions d'école. Les directions d'école concernées ont signé une déclaration d'intention sur la reprise d'enseignantes ou d'enseignants d'autres écoles en cas de mutation. Cette déclaration prévoit que la recherche d'une solution doit être individuelle, transparente et effectuée suffisamment tôt et qu'une personne concernée par une mutation n'a pas besoin de poser sa candidature, mais doit être engagée dans la nouvelle école selon les mêmes conditions d'engagement.

La réorganisation découlant du projet Écoles professionnelles 2020 aura des répercussions sur le personnel dans certaines professions. Des enseignantes et enseignants seront donc mutés dans d'autres écoles, il faudra engager de nouveaux enseignantes et enseignants à l'ouverture de nouveaux sites et des suppressions de leçons au-delà de la fourchette prévue ne sont pas à exclure en cas de fermeture de sites. Ce sont les personnes qui dispensent l'enseignement professionnel qui seront touchées en premier lieu. À l'exception de la BFF Bern, les personnes qui dispensent l'enseignement de culture générale et le sport ne sont pas concernées ou seront engagées dans d'autres établissements. Les fluctuations au sein du personnel, les départs à la retraite imminents et la progression du nombre d'élèves terminant leur scolarité obligatoire peuvent compenser largement les répercussions de la réorganisation et l'OMP, tout comme les directions d'école, estiment qu'en règle générale, des solutions consensuelles pourront être trouvées. Lorsqu'aucune solution acceptable ne pourra être trouvée, les prestations de soutien prévues en cas de réorganisation s'appliqueront.

5 Réalisation des objectifs

Le présent chapitre se propose de faire un état des lieux de la réalisation des différents objectifs.

5.1 Qualité de la formation

La solution élaborée met l'accent sur le maintien et l'amélioration de la qualité de la formation. Il convient d'appliquer, dans la mesure du possible, le principe selon lequel chaque site doit comporter au moins deux classes parallèles. L'accent est ainsi mis sur la collaboration d'au moins deux enseignant·e·s de discipline qui se complètent dans l'exercice de leur activité à titre principal ou à titre auxiliaire, se remplacent mutuellement et cultivent les échanges professionnels sur place. La solution retenue prévoit également que les formations en trois et en quatre ans relevant d'un même domaine professionnel soient dispensées dans le même établissement afin d'accroître la perméabilité, de permettre aux apprenti·e·s de modifier aisément la durée de leur cursus et aux entreprises d'être conseillées par un seul interlocuteur.

Bien qu'il soit nécessaire, en raison de la taille du canton de Berne, de continuer à avoir plusieurs sites de formation pour certains métiers, les écoles professionnelles affûtent leurs profils et se transforment peu à peu en centres de compétences. La transformation numérique doit permettre d'exploiter les synergies entre les différents métiers relevant d'un même secteur professionnel. De nouveaux modèles d'écoles responsables rendent possible (et nécessitent) de nouvelles formes de collaboration. Les tâches des groupes spécialisés et leurs prestations ont également été discutées dans le cadre du projet Écoles professionnelles 2020 et clarifiées dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'école responsable.

La réorganisation n'a pas d'incidence directe sur la répartition de la maturité professionnelle, qui a aujourd'hui déjà une assise régionale. En ce qui concerne la profession d'assistant·e socio-éducatif/ve CFC, orientation « Enfants », la formation préparant à la maturité professionnelle reste exclusivement dispensée à la gibb, car le nombre d'apprenti·e·s qui la suivent est trop faible pour ouvrir un autre site.

5.2 Francophonie et bilinguisme

Dans le sous-projet de la région Bienne-Seeland-Jura bernois, les solutions proposées visaient à la fois à affûter les profils des écoles et à promouvoir le bilinguisme. Toutefois, il est clairement apparu que les formations bilingues dans le canton de Berne étaient facultatives et que la formation professionnelle initiale devait être proposée en français et en allemand. Grâce au projet, la coopération des écoles dans la région s'est intensifiée et se poursuivra. Alors que le site de formation pour les métiers de boulanger/ère-pâtissier/ère-confiseur/euse sera supprimé à Bienne en raison d'une forte baisse de la demande, d'autres métiers attrayants pour le bilinguisme continueront d'être proposés à Bienne :

- Les apprenti·e·s se formant au métier d'employé·e de commerce seront transférés de Lyss à Bienne afin de développer les classes bilingues.
- L'enseignement bilingue du métier de coiffeur/euse sera maintenu à Bienne.
- L'enseignement bilingue du métier de cuisinier/ère sera maintenu à Bienne.
- Le métier d'assistant·e socio-éducatif/ve CFC, orientation « Enfants », sera proposé à Lyss, une classe devant obligatoirement être bilingue.
- Le métier de médiamaticien/ne·sera de nouveau proposé à Bienne en français (la formation est actuellement suivie en dehors du canton).
- La classe francophone de la formation en trois ans au métier de mécanicien/ne en maintenance d'automobiles sera maintenue au CFP.

Conformément à la stratégie du Conseil-exécutif, des formations bilingues devront être développées dans tout le canton. L'accent sera mis sur les élèves qui ont de bons résultats et qui choisiront volontairement de suivre ces nouvelles formations.

5.3 Utilisation des locaux disponibles

Des études récentes montrent que les locaux des écoles professionnelles dans le canton de Berne sont pleinement utilisés : malgré un recul persistant des effectifs d'apprenti·e·s et du nombre de classes dans la formation initiale, le nombre de certificats de maturité professionnelle délivrés a doublé sur la même période, faisant progresser le nombre de leçons hebdomadaires et les besoins en locaux. Sans les transferts de métiers décidés dans le cadre du projet Écoles professionnelles 2020, il faut s'attendre à une pénurie de locaux à moyen terme, surtout dans la région de Berne. La proposition de transférer des formations professionnelles de la ville de Berne vers des écoles de la région aisément accessibles avec les transports publics permet de constituer une réserve de locaux à la BFF et la gibb pour les secteurs professionnels en pleine expansion que sont la santé, le social et l'informatique. Les apprenti·e·s qui suivent la formation en informatique en trois ans quitteront la gibb pour aller au CFP Bienne, ce qui libèrera des locaux pour le cas où la formation en informatique en quatre ans attirerait un nombre croissant d'apprenti·e·s. Si la place venait à manquer à moyen terme en ville de Berne, certaines professions seraient transférées, en fonction du profil des écoles, vers des régions disposant de réserves suffisantes en locaux.

5.4 Coûts et utilité

Sur le plan organisationnel, le projet a mobilisé en interne plus de ressources en temps que prévu initialement. Malgré la création d'un poste d'assistance dédié au projet, les délais prévus pour l'évaluation des multiples tables rondes et de la consultation n'ont parfois pu être respectés que de justesse. Des événements imprévus, en relation notamment avec la phase de consultation, ont générés des examens et des rencontres supplémentaires, ce qui a entraîné des retards. La pandémie de coronavirus, relayée pratiquement sans transition par la crise ukrainienne, a encore aggravé la situation : les travaux relatifs au projet ont dû être complètement interrompus par moments et la direction du projet, tout comme les directions d'école et d'autres personnes impliquées, ont dû assumer des tâches supplémentaires imprévues.

Néanmoins, le budget financier pour les mandats externes, les directions des sous-projets, les manifestations, etc. en lien avec le projet a pu être respecté. À l'issue de la phase de conception, le projet dégageait un excédent de quelque CHF 30 000 par rapport au budget total de CHF 177 000.

Le projet entraîne, dans certaines professions, des groupes de branches plus importants, ce qui donne aux écoles plus de flexibilité dans les horaires et dans le développement de l'enseignement et de l'école et permet de partager plus de compétences. La concentration des tâches permet par ailleurs d'exploiter les synergies sur le plan organisationnel. Le regroupement des infrastructures spécifiques aux métiers permet de cibler les investissements et de les ajuster plus rapidement à des exigences en constante évolution. Cela permet non seulement d'améliorer l'affectation des ressources, mais aussi d'assurer à long terme la qualité de l'enseignement et de permettre la mise en place d'une infrastructure répondant aux besoins actuels des professions. Les écoles régionales sont renforcées et se positionnent, ce qui leur permet de planifier à plus long terme. Par ailleurs, la baisse du nombre de professions leur permet d'alléger la charge de travail liée aux réformes des ordonnances sur la formation.

Les coûts générés par les mesures de construction ne peuvent pas encore être estimés de manière définitive : il s'agit essentiellement de coûts liés à des démantèlements mineurs et rarement à des nouveaux investissements. Ils peuvent donc être maîtrisés dans le cadre de l'entretien normal des bâtiments.

Les coûts liés aux mesures de personnel ne pourront être estimés que lorsque les décisions concernant d'éventuelles mutations ou suppressions de leçons auront été prises et que des solutions auront été recherchées avec les enseignantes et enseignants concernés. Il faut s'attendre à ce que la réorganisation entraîne des indemnisations isolées et des emplois supplémentaires dans les branches de l'enseignement de la culture générale et en sport, en raison du nombre croissant d'apprenti·e·s. Les suppressions d'emploi concernent presque exclusivement l'enseignement professionnel. De plus, le nombre d'enseignantes et d'enseignants sur le point de partir à la retraite étant

plutôt supérieur à la moyenne dans les écoles professionnelles, les changements pourront en grande partie être absorbés par les fluctuations naturelles au sein du personnel. Dans un projet analogue réalisé dans le canton de Zurich, l'expérience a montré qu'un encadrement étroit des personnes concernées permettait de trouver des solutions peu coûteuses (indemnités de déplacement p. ex.).

6 Conclusion

Il est indispensable de réexaminer régulièrement la répartition des professions afin de tenir compte de l'évolution des conditions générales dans la formation professionnelle. Les effectifs d'apprenti·e·s et les professions convoitées fluctuent plus fortement que pour les formations à plein temps. L'offre doit donc être adaptée en fonction de ces paramètres et l'objectif principal doit être de continuer à garantir une formation de haute qualité.

La solution technique développée par l'OMP lors de la phase d'analyse du projet a permis de créer un instrument susceptible d'évaluer de manière objective le nombre de sites appropriés pour une profession et de déterminer les sites entrant en ligne de compte pour la réorganisation. Au cours du projet, il s'est avéré que cet outil tenait compte de nombreux critères pertinents et qu'il était utile dans l'élaboration d'une proposition de répartition. Néanmoins, il n'a pas été en mesure de tenir compte de tous les aspects déterminants pour la discussion et la prise de décision définitive. Ainsi, il n'a pas suffisamment pris en considération les revendications des OrTra et des partenaires sociaux ainsi que les considérations de politique régionale. Cette lacune s'est manifestée particulièrement lors de la consultation sur le résultat intermédiaire de la phase de conception. Par conséquent, la variante technique pourra certes constituer une base de discussion, mais elle devra être complétée par un processus participatif avec enquête qualitative auprès des actrices et acteurs concernés. La formation professionnelle est une tâche assumée conjointement par la Confédération, le canton et les OrTra et il convient de trouver des solutions communes soutenues par les partenaires de l'OMP. Lors des négociations suivant la consultation sur les métiers nécessitant une réflexion supplémentaire, des ajustements allant dans le sens de la solution cantonale ont pu être réalisés. Il a finalement été possible de trouver une solution largement acceptée et permettant de réaliser la grande majorité des objectifs du projet.

Ce projet a donné une impulsion essentielle au renforcement de la coopération entre les écoles professionnelles, ce qui constitue une plus-value non négligeable pour la qualité de la formation initiale en école. Ainsi, de nouvelles approches ont été élaborées comme le modèle de l'école responsable de domaine professionnel et de l'organisation. Lors de la mise en œuvre, d'autres étapes de travail seront nécessaires pour clarifier les principes de gouvernance.

Il n'est pas chose aisée de mener un dialogue à l'échelle cantonale sur un sujet marqué par des différences régionales, par des divergences d'intérêts politiques, sociétaux et techniques et par l'autonomie partielle des écoles professionnelles. Un consensus a pu être trouvé pour la majorité des professions et de nombreuses classes auront changé d'école à la rentrée 2023. Le projet Écoles professionnelles 2020 constitue par conséquent l'une des réorganisations les plus importantes à ce jour. Les écoles impliquées coopèrent étroitement dans le cadre de la mise en œuvre et font grand cas des questions liées au personnel. La solution globale tient compte des évolutions démographiques, les régions en dehors de la ville de Berne sont renforcées et les profils des écoles professionnelles sont affûtés, ce qui permet de créer des centres de compétences qui garantissent une formation professionnelle de haute qualité dans le canton de Berne.

Annexe 1 : Projet Écoles professionnelles 2020 – Calendrier de mise en œuvre

Beruf	von	nach	SJ 23/24	SJ 24/25	SJ 25/26	SJ 26/27	Bemerkung
Automobil-Fachfrau/-mann EFZ	BBZ	gibb	1. LJ	1.-2. LJ	1.-3. LJ		nur deutschsprachig
Bäcker/in-Konditor/in-Confiseur/in EFZ	BBZ	bfsl IDM	1. LJ	1.-2. LJ	1.-3. LJ		
Bäcker/in-Konditor/in-Confiseur/in EBA	BBZ	bfsl IDM	1. LJ	1.-2. LJ			
Elektroinstallateur/in EFZ	gibb	BBZ	1. LJ	1.-2. LJ	1.-3. LJ	1.-4. LJ	Verschiebung betrifft nur einzelne Klassen
Montageelektriker/in EFZ	gibb	bzemme	1. LJ	1.-2. LJ	1.-3. LJ		
Fachfrau/-mann Betreuung Kind EFZ	BFF	bzi bfsl BWZ	1. LJ	1.-2. LJ	1.-3. LJ		
Fachfrau/-mann Betriebsunterhalt EFZ	IDM	bzemme		1. LJ	1.-2. LJ	1.-3. LJ	Umsetzung SJ 24/25
Mediamatiker/in EFZ	BBZ	SfG BB	1. LJ	1.-2. LJ	1.-3. LJ	1.-4. LJ	nur gestalterische Module
ICT-Fachleute EFZ	gibb	BBZ	1. LJ	1.-2. LJ	1.-3. LJ		
Kauffrau/-mann EFZ	BWZ	BFB	1. LJ	1.-2. LJ	1.-3. LJ		
Kauffrau/-mann EFZ Detailhandelsfachfrau/-mann EFZ Detailhandelsassistent/in EBA	bzemme	bfsl	1.-3. LJ				fachl. und org. Leitschule bfsl; Wechsel en bloc; Schüler bleiben in Burgdorf/Langnau
Maurer/in EFZ	gibb	bzemme	1. LJ	1.-2. LJ	1.-3. LJ		
Baupraktiker/in EBA	gibb	bzi bzemme	1. LJ	1.-2. LJ			
Restaurantfachfrau/-mann EFZ	bzemme	gibb	1.-3. LJ				Entscheid Wechsel en bloc wird erwartet
Schreiner/in EFZ	bfsl	bzemme	1. LJ	1.-2. LJ	1.-3. LJ	1.-4. LJ	

Stand 17.11.2022

7 Historique du document

Nom du fichier 1145013

Auteur(s) Mirjam Gerber, Nyima Sonam, Simone Grossenbacher

Suivi des modifications

Version	Nom	Date	Remarques
2.1	Grossenbacher Simone	7.7.2022	

Vérification

Version	Nom	Date	Visa	Remarques
2.1	Cuttat Marcel	1.11.2022		Version révisée directement dans GE-VER

Feu vert

Version	Nom	Date	Visa	Remarques
2.1	Gisi Barbara	2.1.2022		Adoption de la version révisée par CDU

21.11.2022